

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
39-2022**

Nombre de Membres

- en exercice : 10
- présents : 6
- votants : 10
- ayant donné procuration : 4
- absents excusés : 4
- absents : 0

Date de convocation :

04/07/2022

Date d'affichage :

28/07/2022

Objet de la délibération

**Proposition d'acquisition
des parcelles C 269 et C
273**

**Résultat du
vote**

- pour : 10
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le 28/07/2022

ID : 039-213905615-20220708-39_2022_PROPOSI-DE

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le huit juillet à 18 heures 15,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Alain MOISSONNIER,
Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Michel BONDIER,

Étaient représentés : Aïcha BURDAIRON, Rachel HUGUES, Floriano DE MATOS

Procurations données :

- de Aïcha BURDAIRON à Michaël MARILLIER
- de Rachel HUGUES à Alain MOISSONNIER
- de Floriano DE MATOS à Gilles VINCENT
- de Dominique LACROIX à Jean-Robert BONDIER

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé
à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Gilles VINCENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir
ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition de vente ou d'échange des parcelles C 269 et C 273
appartenant à M. et Mme Robert et Laurette PERRIER.

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

De faire une proposition d'achat ou d'échange des parcelles forestières C 269 au lieu-dit
« En Combe Banière », d'une contenance de 1 700 m², et C 273 au lieu-dit « Sur le
Brochet », d'une contenance de 1 570 m² appartenant à M. et Mme Robert et Laurette
PERRIER pour la somme de 400 €.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente
délibération.

Le secrétaire de séance
Gilles VINCENT

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 08/07/2022
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

